

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1056>



Rentrée 2005

# La grande embrouille TPE, ou chronique du n'importe quoi

- Technique - Départements - Yonne - Archives - Unes de l'année scolaire 2004-2005 -



Publication date: vendredi 8 juillet 2005

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

– **Acte 1** : annonce, par Fillon, de la suppression des TPE en Terminale et de leur maintien en 1ère.

Ses arguments : les TPE en term étaient provisoires (certes, mais il aurait dû y avoir bilan du dispositif et discussion, pas suppression pure et simple), prenaient du temps aux élèves qui ont déjà beaucoup à faire en cette année de bac. Et puis, le budget de l'EN n'est pas infini et Fillon doit financer sa réforme des LV.

– **Acte 2** : protestations des syndicats, fédérations de parents, associations de spécialistes et surtout des élèves.

Résultat : maintien de la suppression des TPE en terminale, mais ceux de 1ère deviennent épreuve anticipée du bac.

– **Acte 3** : grosse colère des lycéens, car les TPE de 1ère de cette année ne seront jamais évalués, ni en 1ère, ni en terminale (or, les TPE rapportent des points au bac...).

– **Acte 4** : convocation des élèves du CNVL (*et d'eux seuls*) par Fillon.

**Proposition de deux solutions transitoires** pour la prise en compte des TPE des lycéens actuellement en 1ère (ils doivent pouvoir « rentabiliser » l'investissement en temps passé sur les TPE !) :

- prise en compte de l'appréciation TPE portée cette année sur le livret scolaire (évaluation chiffrée non obligatoire en 1ère) ;
- ou choix par les élèves, lors de leur inscription au bac en 2006, d'une des deux matières supports du TPE fait cette année. Choix en aveugle ! Si la note de la matière choisie est supérieure à 10 à l'écrit du bac, le nombre de points au-dessus de 10 sera multiplié par 2 (pour retrouver les TPE option coefficient 2).

Les élèves du CNVL ont choisi cette deuxième solution, ce qui est n'importe quoi puisqu'ils auront une note de TPE qui n'aura rien à voir avec les TPE et ne sera pas du tout pluri-disciplinaire !

**Les syndicats, le SNES en tout cas, ont dénoncé cette "solution" et la méthode employée.**

Quant au mode d'évaluation des TPE au bac pour les élèves qui seront en 1ère l'année prochaine, le ministre a proposé, dans le décret présenté au CSE le 7 juillet, qu'ils deviennent *épreuve anticipée* et que ne soient pris en compte que les points au-dessus de 10.

**Olivier Provost**



**Fédération Syndicale Unitaire**

Syndicat national des enseignants de Second degré

---